

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

**CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
27-28 FEVRIER 2004
SYRTE (LIBYE)**

Ext/Assembly/AU/Dec.1-2 (II)

DECISIONS

DECISION SUR LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT INTEGRE ET DURABLE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES EN EAU EN AFRIQUE

La Conférence:

- 1. ENTERINE** les recommandations de la réunion des Ministres de l'agriculture et de l'eau;
- 2. ADOPTE** la Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique;
- 3. DEMANDE** au Président de la Commission, en collaboration avec les Etats membres, les communautés économiques régionales et toutes les parties concernées et intéressées, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la Déclaration et de faire rapport à la Conférence, à chaque session ordinaire, sur les progrès réalisés en la matière.

**DÉCISION SUR UN PACTE DE
NON-AGRESSION ET DE DÉFENSE COMMUNE**

La Conférence,

1. **REND HOMMAGE** au Frère Leader Muammar Ghaddafi pour sa vision et pour son engagement en faveur d'une Afrique forte et unie dans le cadre de l'Union africaine ainsi que pour son engagement constant envers la consolidation de la paix et de la sécurité, le développement et l'intégration en Afrique.
2. **PREND NOTE** de la synthèse des conclusions de la deuxième réunion des ministres de la défense et de la sécurité et de celle de la quatrième session extraordinaire du Conseil exécutif, relatives au projet de Pacte de non-agression et de défense commune, élaboré par la Commission; au projet de Pacte contre l'agression et d'assistance mutuelle de l'Union africaine, proposé par la République du Congo; et au projet de Traité pour une défense commune et la création d'une armée unique de l'Union africaine, proposé par la Libye.
3. **DEMANDE** au Président de la Commission de l'Union africaine de convoquer une réunion d'experts gouvernementaux pour étudier, de façon approfondie, les trois propositions et élaborer un document unique devant être soumis, pour examen, à la prochaine session ordinaire de la Conférence de l'Union.